

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2021-12 AUTORISANT L'IMPLANTATION D'UNE GARDERIE SUR LE LOT 6 428 200 SITUÉ SUR LA RUE DES BOULEAUX**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Règlement 2021-12 autorisant l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 428 200 situé sur la rue des Bouleaux;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence d'encadrer l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 428 200 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois.

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 15 septembre 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville**



**Me Karen Loko, greffière**